

# APPEL OFFICIEL À CANDIDATURES

## Marché Artisanal de Chaplin's World

**Dimanche 30 août 2026**

Chaplin's World a le plaisir d'annoncer la première édition de son Marché Artisanal au cœur du parc du Manoir de Ban au sein du musée.

Dans un cadre exceptionnel et familial, cet événement mettra à l'honneur les artisans, créateurs et producteurs locaux et régionaux à travers une journée conviviale dédiée au savoir-faire artisanal.

Nous recherchons des artisans passionnés proposant des créations authentiques et réalisées de manière artisanale.

### INFORMATIONS PRINCIPALES

#### Date

Dimanche 30 août 2026

#### Horaires publics

10h00 à 18h00

#### Lieu

Chaplin's World  
Route de Fenil 2  
1804 Corsier-sur-Vevey

#### Nombre d'exposants

30 à 40 artisans sélectionnés

#### Tarif

CHF 30.- par stand (3x3m)

#### Inclus

- emplacement dans les jardins
- 2 accès exposants au musée
- communication officielle de l'événement

### TYPES D'ARTISANAT RECHERCHÉS

- bijoux artisanaux

- illustration
- céramique
- couture et textile
- décoration
- bougies
- savons artisanaux
- travail du bois
- maroquinerie
- produits artisanaux gourmands
- créations pour enfants
- artisanat local et régional

Les candidatures de revendeurs ou produits industriels ne seront pas acceptées.

### **SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection afin de garantir :

- la qualité artisanale
- la diversité des exposants
- l'harmonie visuelle du marché

Le nombre de catégories similaires pourra être limité.

### **CONDITIONS TECHNIQUES**

Les exposants doivent être entièrement autonomes :

- tonnelle
- mobilier
- rallonges
- matériel de présentation

L'électricité est disponible sur demande avec supplément.

### **AMBIANCE DU MARCHÉ**

Le Marché Artisanal de Chaplin's World souhaite proposer une ambiance :

- familiale

- conviviale
- accessible
- qualitative

Une attention particulière sera portée à l'esthétique des stands et à l'intégration dans les jardins du site.

## **CANDIDATURES**

Les dossiers doivent comprendre :

- fiche d'inscription complétée
- photos des créations
- présentation de l'activité

### **Date limite d'inscription**

13 juillet 2026 – 23h59

Les candidatures sont à envoyer à :  
[julien.clerc@chaplinsworld.com](mailto:julien.clerc@chaplinsworld.com)

# CHARTRE EXPOSANT

## Marché Artisanal de Chaplin's World – 2026

Afin de garantir une expérience qualitative et harmonieuse pour les visiteurs, les exposants s'engagent à respecter la présente chartre.

### 1. ESPRIT DU MARCHÉ

Le marché souhaite mettre en avant :

- l'artisanat authentique
- la convivialité
- la qualité des créations
- une ambiance familiale et élégante

Les exposants participent pleinement à l'image de l'événement et du site de Chaplin's World.

### 2. PRÉSENTATION DES STANDS

Les stands doivent être :

- propres
- soignés
- accueillants
- visuellement harmonieux

Il est recommandé de privilégier :

- des tonnelles sobres (blanc, beige, noir ou naturel)
- des nappes propres et uniformes
- des présentations qualitatives et artisanales

### 3. ÉLÉMENTS NON AUTORISÉS

Sont à éviter :

- cartons visibles
- bâches publicitaires agressives
- présentoirs abîmés
- objets industriels sans lien avec l'artisanat
- décoration excessive ou lumineuse

Les zones de stockage doivent rester discrètes.

### 4. RESPECT DU SITE

Le parc de Chaplin's World est un lieu culturel et touristique.

Chaque exposant s'engage à :

- respecter les espaces verts
- maintenir son emplacement propre
- utiliser les poubelles prévues
- respecter les visiteurs et les équipes sur place

## **5. INSTALLATION**

Les véhicules devront quitter les allées du parc avant 09h15.

Les stands devront être entièrement prêts avant 10h00.

Aucun démontage anticipé ne sera autorisé sauf accord exceptionnel de l'organisation.

## **6. ÉLECTRICITÉ**

L'électricité est disponible uniquement sur demande préalable et avec supplément.

Chaque exposant doit prévoir :

- rallonges adaptées
- multiprises sécurisées
- matériel conforme

## **7. SÉCURITÉ**

Chaque exposant est responsable :

- de son matériel
- de ses produits
- de la sécurité de son installation

Les installations dangereuses pourront être refusées.

## **8. COMMUNICATION**

En participant au marché, les exposants autorisent Chaplin's World à utiliser les photographies du marché et des stands dans le cadre de la communication de l'événement.

# RÈGLEMENT OFFICIEL

## Marché Artisanal – Chaplin's World

Édition 2026

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Marché Artisanal est organisé par Chaplin's World le dimanche 30 août 2026 au sein du parc du Manoir de Ban.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION

Le marché est réservé exclusivement aux artisans, créateurs et producteurs proposant des créations artisanales originales.

Les revendeurs, produits industriels ou importés sans transformation artisanale ne sont pas admis.

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les exposants afin de garantir la qualité et la diversité du marché.

### ARTICLE 3 – INSCRIPTION

Toute inscription doit comprendre :

- la fiche d'inscription complétée
- des photos des créations
- une description de l'activité

L'inscription n'est validée qu'après confirmation de l'organisateur.

### ARTICLE 4 – FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant de participation est fixé à CHF 30.- par stand. Les frais d'inscription devront être réglés au moyen du bulletin de versement joint à la confirmation de participation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'exposant moins de 15 jours avant l'événement.

### ARTICLE 5 – INSTALLATION

Les exposants peuvent accéder au site dès 07h30.

Tous les stands doivent être prêts avant l'ouverture au public à 10h00.

Le démontage est autorisé uniquement à partir de 18h00.

### ARTICLE 6 – MATÉRIEL

Chaque exposant est responsable de :

- son stand
- sa tonnelle
- son mobilier

- son matériel
- ses installations électriques

L'organisateur ne fournit pas de matériel sauf accord préalable.

#### **ARTICLE 7 – SÉCURITÉ**

Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et sécurisé durant toute la manifestation.

Toute installation dangereuse pourra être refusée.

#### **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ**

Chaque exposant est responsable de ses produits, de son matériel et de son assurance responsabilité civile.

Chaplin's World décline toute responsabilité en cas de :

- vol
- perte
- dégradation
- accident lié au matériel de l'exposant

#### **ARTICLE 9 – RESPECT DU SITE**

Le parc de Chaplin's World étant un site touristique et culturel, les exposants s'engagent à respecter les lieux, les visiteurs et les équipes présentes.

#### **ARTICLE 10 – ANNULATION**

En cas d'intempéries majeures ou de force majeure, l'organisateur pourra modifier ou annuler l'événement.

#### **ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Toute participation implique l'acceptation complète du présent règlement.